

Questions orales

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre pourrait répondre à la question directe que je lui ai posée. On craint de voir resurgir en 1979 le programme de contrôle, notamment de contrôle des salaires. Étant donné que les hausses salariales ne suivent pas celles du coût de la vie, le premier ministre pourrait-il nous assurer que l'on ne rétablira pas le contrôle des salaires tant que les travailleurs n'auront pas rattrapé leur retard sur l'augmentation du coût de la vie?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans sa question précédente, le député a fait allusion à des propos que j'ai tenus à la conférence des premiers ministres. Je lui demande maintenant de se reporter au texte dans lequel j'exhortais tous les Canadiens et surtout les gouvernements de prendre certaines mesures pour empêcher que l'inflation n'atteigne à nouveau un point critique. J'ai dit que si jamais nous atteignons un point critique, il pourrait être nécessaire d'instituer des contrôles.

Nous n'avons pas atteint ce point et je ne prévois pas que nous l'atteindrons. Je le répète, les syndicats et les gouvernements ont fait preuve d'une modération fort louable. Je suis convaincu que grâce à cette modération, il n'y aura pas de crise. Et s'il n'y a pas de crise, les gouvernements non seulement n'imposeront pas de contrôles, mais ne peuvent pas le faire en vertu de la décision de la Cour suprême.

M. Nystrom: Le premier ministre a dit qu'il s'intéressait plus au sort des citoyens à faible revenu qu'à subventionner un produit en particulier, comme le pain. Nous, de la Chambre des communes, avons augmenté la pension de vieillesse et les allocations familiales pour aider les gens dont le revenu est bas, et des provinces, comme l'Ontario, ont augmenté les prestations d'aide sociale.

Le bill sur l'assurance-chômage dont la Chambre est saisie réduirait de 10 p. 100 les prestations versées aux citoyens dont le revenu est le plus faible de tout le pays. Compte tenu de la déclaration qu'il a faite il y a quelques minutes, le premier ministre fera-t-il en sorte que le gouvernement revienne sur sa décision et retire ce bill qui portera un dur coup à une foule de gens qui ont un revenu inférieur?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député fait manifestement une intervention dans le débat qui occupe actuellement la Chambre. Le député connaît l'argument invoqué par le gouvernement. C'est un gouvernement libéral qui fut l'auteur de la loi sur l'assurance-chômage. L'histoire a prouvé que nous avons accordé une très grande importance à cette loi. Le député sait qu'il est important que les gouvernements réexaminent périodiquement les mesures qu'ils prennent pour vérifier qu'elles ne donnent pas lieu à des abus. C'est justement la raison d'être du bill à l'étude.

● (1427)

[Français]

LES RÉFÉRENDUMS

ON DEMANDE QUELLE SERAIT LA POSITION DU GOUVERNEMENT ADVENANT L'ADOPTION DU BILL C-9

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question au très honorable premier ministre. A un souper bénéfice servi à Toronto au profit du parti au pouvoir, le très honorable premier ministre aurait dit, selon les journaux en parlant du bill C-9, Loi concernant la tenue d'un référendum au Canada, advenant que le bill devienne une loi, qu'il servirait à annuler la décision, si elle est majoritaire, de la province de Québec de se séparer du reste du Canada. Est-ce que le très honorable premier ministre peut dire ce que signifiait cette déclaration?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Eh bien, monsieur le président, voilà un autre exemple d'un projet de loi qui est à l'étude à la Chambre et qui a déjà été discuté, sauf erreur, pendant une journée. Si le député n'a pas participé aux débats du gouvernement ou s'il ne les a pas écoutés, il n'a qu'à lire le compte rendu officiel des *Débats* et il connaîtra la position du gouvernement. Nous avons dit, au moment où j'ai parlé de ce bill à la Chambre la première fois, il y a un an et demi, que le gouvernement de la province de Québec s'était donné le pouvoir par référendum de consulter la population; nous réservons, nous, au gouvernement fédéral le même droit.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre dans le même discours disait que si le bill C-9 devenait projet de loi, il donnerait peut-être l'avantage au gouvernement fédéral de tenir un référendum avant que la province de Québec tienne le sien, afin de savoir si la majorité des Canadiens tiendront compte du référendum provincial. Est-ce que le premier ministre peut dire ce que signifiait cette déclaration?

M. Trudeau: Monsieur le président, je demande à vérifier, je suis convaincu que je n'ai pas dit ces choses hier, à Toronto, mais si le député veut me faire parvenir la citation, je vérifierai davantage.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES SPORTS DE CUBA

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de continuer la période de questions, j'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à un visiteur distingué à notre tribune, le ministre des Sports de la République populaire de Cuba, qui est en voyage officiel au Canada. M. Jorge Garcia-Bongo.

Des voix: Bravo!